Réseau de transport d'électricité

Date d'approbation :
Date d'applicabilité :
Date de fin de validité :

CR	RC	SGC	2011	238

Indice :

Compte Rendu de la CFAI du 14 Novembre 2011

6 Pages

Documents annulés :
Documents de référence :
Référence fonctionnelle :
Résumé : Compte rendu de réunion du 14/11/2011

Présents :

EDF : Serge BRAZ
EON : Julien AUCLIN
ALPIQ : Grégoire PFEFFERLE
GdF Suez Trading : Benoît LARIELLE
Iberdrola : Dolores SANCHEZ, Aurora ALVAR
CNR : Rémi PERRIN
Deutsche Bank : Cédric LE-TALLEC

RTE Direction: Jean VERSEILLE
RTE Département Mécanismes de Marché :
Emanuele COLOMBO, Stéphanie CHOUTEAU, Bruno VINTENAT
RTE Service Grands Comptes : Christelle COPPENS-CHALHOUB, Mathieu BOURGADE
RTE Service Etudes et Développement du Réseau : Sébastien LEPY
RTE CNES : Stéphane CHARRET

Accessibilité :

Libre	
RTE	X
Restreinte	
Confidentielle	

Métier et processus porteurs directement impliqués :

Métier, fonction	
Macroprocessus RTE	
Processus local	

Domaine GED :

Public	X
Privé	

Compte Rendu de la CFAI du 14 Novembre 2011

Rédacteur(s)		Vérificateur(s)		Approbateur(s)	
Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Date/Visa
Mathieu BOURGADE		Emanuele COLOMBO			
Lieu de conservation (ou...) : K:\SYSTEME\SGC\00-ECHANGE\CR réunions SGC\2011\PT					

DIFFUSION	
Pour action	Pour information
	Membres de la CFAI Participants à la réunion RTE : Jean VERSEILLE Claire NICLOT Régis BOIGEGRAIN Bruno MAILH

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Compte Rendu de la CFAI du 14 Novembre 2011

1- ***Développement des interconnexions :***

- optimisation des réseaux du Nord de la France : la mise en service des 2 ouvrages Avelin-Gavrelle et Lonny-Vesle-Seuil est prévue pour 2017.

- réalisation d'une nouvelle interconnexion sur France-Belgique, on retiendra que l'objectif est d'accroître la NTC de 1GW.

- développement de l'interconnexion France-Allemagne : à la demande de EDF, RTE précise que le facteur politique est extrêmement important, tant sur l'évolution du parc de production allemand que sur celle du parc belge ou français.

  Dans l'état actuel des choses, il s'agit avant tout d'étudier les besoins d'échanges sur un axe Nord-Sud qui concentre l'essentiel des congestions.

  Deutsche Bank s'interroge sur le niveau d'avancement de ces études allemandes qui, l'an passé, concluaient à la nécessité de construire 800 km de lignes dans un avenir proche.
  RTE précise qu'aujourd'hui, ces mêmes études conduisent à construire jusqu'à 3000 km d'ici 2020.
  Malgré une nouvelle procédure récemment adoptée en Allemagne qui devrait favoriser l'acceptation des ouvrages, le régime d'autorisation « à strates » (poids des landers) complique et ralentit le processus. L'acceptation locale des projets demeure la principale difficulté.

En synthèse, RTE précise que les études sont poursuivies sur 3 axes : France-Belgique, France-Allemagne et France-Luxembourg, et on verra ensuite quelle est la combinaison de développement la plus opportune.

A plus court terme, RTE précise que le passage du prochain hiver s'annonce plus tendu que les précédents, notamment en raison de tensions basses au Sud de l'Allemagne. Des mesures de sauvegarde ont été prises en Allemagne. En cas de vague de froid impactant simultanément l'Allemagne et la France, l'Allemagne risque de ne pas pouvoir exporter vers le sud de CWE, car son réseau ne le permettra pas.

EDF demande si une analyse d'incident sur les 4 et 5 Février 2011 a été publiée. RTE répond que ce rapport est pour l'instant entre les mains des régulateurs.

- interconnexions entre le Royaume-Uni et le continent : RTE précise, à la demande de Deutsche Bank, que le seul projet connu en dehors de ceux des GRT est le projet
  Eleclink, consortium constitué par Eurotunnel et la sté d'investissement Star Capital.

- interconnexion France-Italie : RTE précise, à la demande d'EDF, qu'il n'y a pas à sa connaissance de projet « marchand » qui vienne s'intercaler avec les projets présentés.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Compte Rendu de la CFAI du 14 Novembre 2011

- interconnexion France Espagne : RTE précise que le gestionnaire de réseau espagnol REE prévoit de nombreux renforcements au Nord du pays au-delà de 2014, lesquels devraient avoir une influence significative sur la NTC Espagne-> France.

A noter qu'une erreur s'est glissée dans le transparent 18 : la liaison à courant continu sous-marine est prévue entre la Gironde et la Biscaye, (et non entre la Gironde et la Galice).

2- ***France-Suisse :***

Les principales évolutions ont été présentées lors du Forum du 8 Novembre. Les transparents sont consultables sur le site de RTE à l'adresse suivante :
http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_traders_fournisseurs/services_clients/inter_france_suisse.jsp

A noter :
- pour participer aux enchères organisées par CASC, les acteurs de marché devront suivre les instructions qui seront fournies par CASC fin Novembre, dès que les Règles harmonisées CWE/CSE/CH auront été validées par les Régulateurs.

- concernant le mécanisme infra-journalier, au-delà du processus d'acceptation des nouvelles règles IJ F-CH, une session de formation sur la plateforme DBAG sera organisée par RTE courant janvier. Une communication spécifique sur ce sujet sera établie par RTE début Décembre.

3- ***France-Espagne :***

On notera que le calendrier envisagé pour le transfert des enchères périodiques chez CASC pourrait être impacté par les remaniements ministériels liés au changement de gouvernement.

Sur un plan plus opérationnel, RTE précise que l'application MORGAN sera conservée pour la nomination. Les Autorisations à Programmer (AP) associées aux capacités annuelles et mensuelles seront transmises par CASC, tandis que les AP associées aux capacités journalières et infra-journalières seront envoyées par RTE et REE (processus inchangé).

Concernant BALIT, plusieurs acteurs, notamment Deutsche Bank et Iberdrola, militent pour une amélioration du mécanisme infra-journalier et considèrent que ce devrait être la priorité.

RTE rappelle que BALIT et Infra journalier ne sont pas des mécanismes concurrents, mais bien complémentaires car séquentiels : BALIT n'intervient qu'après la fermeture des guichets infra journaliers.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Compte Rendu de la CFAI du 14 Novembre 2011

Enfin, concernant l'extension de BALIT, RTE précise que, bien que la cible à long terme soit du Cross-Border Balancing à la maille européenne, le multi TSO Balancing (par exemple National Grid – RTE – REE) devrait être atteint à moyen terme.

4- ***Règles harmonisées CSE-CWE-Suisse :***

Concernant les compensations en cas de réduction, EDF et Deutsche Bank s'étonnent que le plafond soit fixé au niveau du revenu mensuel de la rente de congestion et non sur le revenu annuel.
RTE rappelle que le consensus a été très difficile à trouver sur ce point, et souligne l'avancée que représente la suppression du cap sur le spread sur la zone CWE.

5- ***Couplage CWE : point d'avancement sur le Flow Based (cf slides du PLEF)***

Pas de remarque particulière

6.1: Présentation des Network Codes

Concernant l'articulation entre le network code « Capacity Calculation » et l'initiative « Flow Based », RTE précise qu'un équilibre subtil devra être trouvé sur le niveau de précision du network code, qui devra néanmoins être plus précis que les Framework Guidelines.
Le fait d'annexer la méthode Flow Based au Network Code pourrait être un moyen d'éviter un nouveau passage en comitologie en cas d'évolution.

A la demande d'Alpiq, RTE précise qu'un point régulier de ces codes sera proposé en CFAI. Des documents au stade « draft » seront également communiqués aux acteurs de marché via l'EFET.
A ce propos, EDF souligne le risque d'engorgement au printemps 2012 car de nombreux textes seront mis en consultation en même temps. Il en sera de même lors de la phase de comitologie.

6.2: Projet Transparence

RTE rappelle les avancées réalisées sur le Web de RTE, notamment la publication de la production réalisée à H+1 pour tous les groupes de plus de 100 MW, ainsi que, dès Décembre 2011, la publication des programmes de production agrégés (moyens programmables et moyens fatals) dès le J-1 à 18h.

Concernant la publication H+1, EDF souligne le progrès accompli, mais pointe le risque de « marche arrière » sur cette initiative : les acteurs nordiques ont sensibilisé la DG Energy en pointant un risque de collusion entre acteurs de marché.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Compte Rendu de la CFAI du 14 Novembre 2011

Concernant la publication de la disponibilité des moyens de production sur le site de RTE en J-1 à 11h, RTE envisage d'émettre systématiquement une alerte si cette donnée n'est pas publiée à temps.

Deutsche Bank souhaiterait bénéficier d'une alerte e-mail systématique en cas de déclenchement fortuit d'un groupe.

Concernant la publication des prévisions de consommation, Deutsche Bank demande si les effacements type EJP sont inclus ou non. *Hors réunion, RTE précise que les prévisions de conso en J-1 intègrent les effacements de consommation. Il est par ailleurs envisagé d'intégrer les données d'effacement agrégées des acteurs et de les publier en complément de la courbe de conso (sur le site Web RTE) dès lors qu'il y aura au moins 2 acteurs qui pratiqueront des effacements de consommation sur leur périmètre.*

6.3 Incident SI du 24 Septembre 2011

Face à un tel incident (perte totale du Front Office) mais également dans d'autres situations moins critiques, les acteurs de marché regrettent vivement de ne pas pouvoir joindre le dispatching (DIAR) et considèrent que la Hot line n'a pas les compétences requises pour répondre à leurs sollicitations en situation tendue.

RTE tire les enseignements de l'incident du 24 Septembre, et prend note des améliorations à apporter concernant la Hot line.

Prochaine CFAI : début Mars 2012, date à convenir

FIN DU DOCUMENT

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)